

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°018/2023
Page : 1/2

Objet : Programme d'action Natura 2000 2024

Membres : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14
Pour : 14

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 17h30,
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 décembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure GUIRADO, Laurence REKAS, Michel PY

Suppléants présents : Marlène GUBERT-OETGEN, Patrice ROLLI, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Frédéric ALOY pour Marie-Laure GUIRADO

Secrétaire de séance : Bernard DEVIC

Monsieur le Président expose le programme d'action à réaliser sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 concernant l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses (FR 910 1463, FR 911 2005, FR910 1464).

La mise en œuvre de ce programme nécessitera de mener certaines opérations en sous-traitance :

- Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes à chiroptères du Château de Salses (saison 2024)
- Etude GPS sur les voies de transit du petit murin et du grand Rhinolophe en sortie du château de Salses
- Etude de l'avifaune nicheuse (protocole Quadrat) – Sagnette (suivi après 10 ans de gestion)
- Etude des oiseaux migrateurs sur les sèches de Saint Laurent de la Salanque
- Animations Chiroptères lors de la « journée des chauves-souris » au Château de Salses
- Animations scolaires autour du thème chauves-souris à Salses-le-Château
- Campagne d'animations estivales (Sorties Nature été 2024)

Monsieur le Président précise que le plan de financement prévisionnel est basé sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 afin de répondre aux exigences de l'appel à projet 762.

Lors de la demande de subvention, RIVAGE demandera à être attributaire d'un complément d'aide forfaitaire pour frais de structure (coûts indirects) basé sur 15% des salaires et charges soit 9 331 € comme spécifié dans le plan de financement ci-dessous.

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Mis en ligne le
Le :

**Plan de financement prévisionnel pour l'animation des sites Natura 2000
FR 910 1463, FR 911 2005, FR 910 1464**

Période du 01/01 au 31/12/2024

Dépenses		Recette
<u>Salaires et charges (chargés de mission et stagiaire) – forfait éligible (26.3€/h)</u>		
J. ROBERT	42 264€	
Technicien en cours de recrutement	19 940€	
Déplacements J. ROBERT (forfait 5%)	2 113€	
Déplacements B. BASSO (forfait 5%)	997€	
<u>Prestations de service</u>		
<u>Site « Château de Salses » :</u>		
→ Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes (saison 2023)	3 500 €	FEADER 80 % 73 900€
→ Etude GPS sur les voies de transit du petit murin et du grand Rhinolophe en sortie de monument	4 000 €	REGION 20 % 18 475€
→ Animation « journée des chauves-souris »	1 000 €	
→ Animation scolaire		
<u>Site « complexe lagunaire de Salses Leucate »</u>		
→ Etude avifaune protocole Quadrat – Sagnette (suivi après 10 ans de gestion)		
→ Etude oiseaux migrateurs sur les sèches de Saint Laurent de la Salanque	2 750 €	
→ Campagne d'animations estivales (été 2023)	3 500 €	
	1 680 €	
Coût indirects (15% des dépenses de rémunération)	9 331€	
TOTAL	92 375 €	92 375 €

Monsieur le Président précise que la réalisation des actions sera conditionnée à l'obtention des subventions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme d'actions pour l'animation des Docob Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses et portant sur la période 01/01/2024 – 31/12/2024,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

**Le Président
Michel PY**